

## Arrêté n° 68 - 2022

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEBIT  
DE BOISSONS  
 1<sup>ère</sup> CATEGORIE  
 2<sup>ème</sup> CATEGORIE

Je soussignée, Madame Isabelle KAYGIN, Présidente de  
l'Association «HOBBY DANSE de WARCQ »

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire,

à WARCQ, Espace des Remparts, le samedi 18 juin 2022, de 19h00 à 00h00, à l'occasion du Gala de danse.

### ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de WARCQ

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête

Madame Isabelle KAYGIN, Présidente de l'Association « HOBBY DANCE de WARCQ » est autorisée :

*à ouvrir le samedi 18 juin 2022, un débit exceptionnel temporaire de boissons de 2<sup>e</sup> catégorie,*

à l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, à l'occasion du Gala de Danse, de 19h00 à 00h00.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Police Nationale.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Warcq, le 2 mai 2022



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. PIERQUIN".

1 exemplaire destiné au demandeur  
1 exemplaire à remettre à la Préfecture  
1 exemplaire à remettre à la Police Nationale  
1 exemplaire à conserver en Mairie.